

Mis en ligne le : 28/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale



Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à 9 heures 30 minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle polyvalente d'Entrechaux, sous la Présidence de Monsieur LAPORTE Jean-François, qui assure la présidence du comité jusqu'à l'élection du nouveau président en tant que doyen d'âge.

ÉTAIENT PRÉSENTS (31) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (6) :
FIORENTINO Frédéric, GERENT Eric, LAPORTE Jean-François, PUIG Stéphane, TADDIO Guillaume, VIAU Gérôme

Pays d'Orange en Provence (4) : CAMBON Alexandra, GRAILLOT Pascal, MARSEILLE David, REYNIER-DUVAL Christophe

Communauté de Communes Vaison Ventoux (7) :
CRIQUILLION Brice, DORGAL Georges, DURAND Laurent, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROBERT Laurent, THIBAUD Thierry

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (8) : AYOU Patrick, FEUILLAS Annie, GOURDON Claudine, LEBRE Amélie, MEGE Martial, PERRIER Patrick, PEYRON Roland, TREMORI Michel

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) :
GUIGUE François

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (5) :
ADAM Denis, BRUNET Julien, FREUND Daniel, GUIMETY Nicolas, MEFFRE Michel

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) : PALIES Catherine donne pouvoir à PEYRON Roland, ROUX Frédéric donne pouvoir à PERILHOU Jean-François, TRAPPO Roger donne pouvoir à RAINERI Gérard, ORIVELLE Sébastien donne pouvoir à GRAILLOT Pascal, TESTUT Jean-Paul donne pouvoir à CAMBON Alexandra

ABSENTS NON REPRESENTES (5) : GARROT Paul, ROUX Patrick, DE CAMARET Patrice, MANCIP Christian, LEUK Jean-Noël

Secrétaire de séance :
Monsieur Gérard RAINERI

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Présents : 31

Absents représentés : 5

Absents non représentés : 5

Votants : 36

Date de la convocation : le 13/05/2026

Date de mise en ligne de la convocation : le
13/05/2026

Objet :

**N° 2026-10
Election du Président**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

En application de l'article L.5211-9 du CGCT, les fonctions de Président sont provisoirement assurées par le doyen d'âge de l'assemblée. A ce titre, Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge préside la séance jusqu'à l'élection du président.

Monsieur LAPORTE Jean-François, le plus âgé des membres présents au comité syndical, invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge du comité syndical, rappelle que le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les opérations de vote sont réalisées sous la direction du Président de séance LAPORTE Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur LAPORTE Jean-François, Président de séance, fait l'appel nominal des candidats à la Présidence du SMOP.

Candidatures au poste de Président : M. PERILHOU Jean-François, délégué de la Communauté de Communes Vaison Ventoux (secteur B)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote au 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Monsieur PERILHOU Jean-François obtient 36 voix

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L.5211-6, L.5211-7,

Vu les statuts du SMOP entérinés par arrêté interpréfectoral des Préfets de la Drôme et du Vaucluse en date du 24/07/2019,

Vu la candidature de M. PERILHOU Jean-François,

Vu le résultat du scrutin,

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération,

ELIT Monsieur PERILHOU Jean-François en qualité de Président à la majorité absolue au 1er tour de scrutin. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président de Séance,
Jean-François LAPORTE



Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié sur le site internet de la collectivité et transmis en Préfecture du Vaucluse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Effectif du comité syndical

41



Élection des membres du bureau
(Président, des vice-présidents et
autres membres)

Nombre de conseillers en exercice

41

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois de mai à heures minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

AYOU Patrick	PERRIER Patrick
FEUILLAS Annie	PEYRON Roland
GOURDON Claudine	TRETTORI Michel
LEBRE Amélie	
TEGE Martial	

Communauté de communes Vaison Ventoux

CRIGUILLION Brice	ROBERT Laurent
DORGAL Georges	THIBAUD Thierry
DURAND Laurent	
PERILHOU Jean-François	
RAINERI Gérard	

Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence

CATBON Alexandra	REYNIER-DUVAL Christophe
GRAILLOT Pascal	
MARSEILLE David	

Communauté de communes Aygues Ouvèze et Provence

GUIGUE François

Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat

FIorentino Frédéric	TADDIO Guillaume
GERENT Eric	VIAU Géréme
LAPORTE Jean-François	
PUIG Stéphane	

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

ADAMI Denis	GUIPIETY Nicolas
BRUNET Julien	YEFFRE Michel
FREUND Daniel	

Communauté de communes Ventoux sud

[Empty box]

Excusés : GARROT Paul, ROUX Patrick, DE CATARET Patrice, MANCIPI Christian

Excusés ayant donné pouvoirs : PALIES Catherine pouvoir à PEYRON Roland, ROUX Frédéric pouvoir à PERILHOU Jean-François, TRAPPO Roger pouvoir à RAINERI Gérard, DRIVELLE Sébastien pouvoir à GRAILLOT Pascal, TESTUT Jean-Paul pouvoir à CARBON Alexandra

Absents : LEUK Jean-Noël

1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M LAPORTE Jean-François, doyen d'âge des membres présents du comité syndical, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M RAINERI Gérard a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 et L5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 31 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le comité a désigné deux assesseurs :

TADDIO Guillaume, FREUND Daniel

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la commission de vote l'enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- f. Majorité absolue ¹..... 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERILHOU Jean-François	36	Trente six
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. PERILHOU Jean-François a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. PERILHOU Jean-François élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures et des statuts en vigueur, l'établissement disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents et 6 autres membres du Bureau.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé le nombre des vice-présidents du conseil à quatre (4).

Le nombre des autres membres du Bureau est, quant à lui, fixé à six (6)

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PEYRON Roland</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
 f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
 e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M PEYRON Roland a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34
 f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CARBON Alexandra</u>	<u>34</u>	<u>Trente quatre</u>
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
 f. Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
 Reçu en préfecture le 27/05/2026
 Publié le **28/05/2026**
 En toutes lettres
 ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme CARBON Alexandra a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>TRETTORI Michel</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
 Reçu en préfecture le 27/05/2026
 Publié le **28/05/2026**
 ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. TRETIORI Michel a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

Monsieur Loparte remplace M. Taddio en qualité d'assesseur pour cette élection.

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **36**
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... **0**
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **36**
- f. Majorité absolue **19**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>TADDIO Guillaume</u>	36	Trente six
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. STADIO Guillaume a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du membre du bureau n°...1...

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ADAM Denis</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le **28/05/2026**
En toutes lettres
ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

M ADATI Denis a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du membre du bureau n°...2...

Départ de M. Laurent Robert

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GRAILLOT Pascal</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
 Reçu en préfecture le 27/05/2026
 Publié le **28/05/2026**
 ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

M GRAILLOT Pascal a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du membre du bureau n°...3...

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LAPORTE Jean-François</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M LAPORTE Jean-François a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du membre du bureau n°...4...

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

0
35
0
0
35
18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>RAINERI Gérald</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

M. RAINERI Gérard a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du membre du bureau n°...5... Départ de M. Reymier - Duval

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____ 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____ 34
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____ 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____ 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____ 34
- f. Majorité absolue _____ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GUIGUE François</u>	<u>34</u>	<u>Trente quatre</u>
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____
- f. Majorité absolue _____

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
 Reçu en préfecture le 27/05/2026
 Publié le 28/05/2026
 ID : 084-200044402-20260521-2026_10-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

M. GUIGUE François a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du membre du bureau n°...6...

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____ 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____ 34
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____ 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____ 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____ 34
- f. Majorité absolue _____ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>AYOU Patrick</u>	<u>34</u>	<u>Trente quatre</u>
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 21 Mai 2026, à 11 heures,
30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture,
signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,


